



COLLECTIF VIVRE ENSEMBLE
DURABLEMENT

En partenariat avec
les éditions Delachaux et Niestlé

et

le conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine



Règlement du Concours photo

« Les Orchidées sauvages »

D'Ayen, de Perpezac le Blanc et Saint Robert

Article 1 - Organisation

Le collectif Vivre Ensemble Durablement, situé à la Maison du Développement Durable et des Associations, 23 bis place Louis Mareuse, 19310 Ayen, organise **jusqu'au 31 mai 2021** inclus, un concours photo sur le thème des Orchidées sauvages sur les communes d'Ayen, de Perpezac le Blanc et de Saint Robert.

Ce concours a pour but d'enrichir les connaissances en matière de diversité et de distribution des orchidées sauvages sur le territoire des communes d'Ayen, de Perpezac le Blanc et de Saint Robert. Mais aussi de permettre la mise en valeur du patrimoine naturel de ces trois communes tout en assurant une mission pédagogique autour d'une plante emblématique et passionnante.

Article 2 - thème

Les clichés proposés devront traiter le thème suivant : « **Les orchidées sauvages** »

Ne seront acceptées uniquement des photographies d'orchidées sauvages, prise en 2021 sur les communes d'Ayen, de Perpezac le blanc et de Saint Robert (19310). Les photos envoyées pourront représenter tous les sujets autour de la thématique des Orchidées sauvages, tant qu'elles respectent les conditions énoncées dans l'article 5.

Article 3 - Qui peut participer

Ce concours est ouvert à toute personne physique, amateur ou professionnelle.

Article 4 - Comment participer

Les participants devront envoyer leurs photographies, ou un lien permettant de les télécharger, jusqu'au 31 mai 2021 minuit, par mèl à l'adresse suivante :

contact@collectif-vivre-ensemble-durablement.com

Les participants peuvent envoyer autant de photographies qu'ils le souhaitent.

Les participants devront indiquer :

- En objet du mail : « Concours photo orchidées sauvages » ;
- Dans le corps du message :
 - **Nom et prénom** du participant ainsi que son adresse mail
 - **Lieu exacte de prise de vue**, si possible, position GPS
 - **Date de prise de vue**
 - Si possible, nom du spécimen

Si les photos envoyées sont l'œuvre de plusieurs photographes, le participant devra avoir obtenu l'autorisation de ces personnes, et leurs noms doivent être précisés pour chaque photo. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas d'utilisation de photos plagiées.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 - Spécificité des photos

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leurs photographies que les conditions suivantes sont respectées :

- Les photographies devront être au format .jpeg ;
- Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie. Il reconnaît également s'être assuré, le cas échéant, de l'autorisation des propriétaires des biens ou lieux photographiés. Par conséquent, le Collectif Vivre Ensemble durablement ne saurait être tenu responsable si la photo ne respecte pas le droit à l'image, le droit à la vie privée ou le droit à la propriété intellectuelle.
- Les Orchidées doivent rester dans leur milieu naturel. Il ne sera pas accepté de photographies de plantes cueillie.

Article 6 - Important : cession des droits

Les participants cèdent aux organisateurs du concours leurs droits d'exploitation (comprend le droit de représentation et le droit de reproduction) sur les photos envoyées dans le cadre du concours, dès la réception par l'organisateur, et sans limite de durée, sur tout le territoire Français et pour les utilisations suivantes :

- Mise à disposition dans la photothèque du Collectif Vivre Ensemble Durablement, avec les règles d'utilisation qui s'y appliquent, à savoir « Attribution -Pas d'utilisation commerciale -Partage à l'identique » ;
- Reproduction par le Collectif Vivre Ensemble durablement dans leurs publications ou affiches.

Aucune adaptation pour une utilisation autre que celle précisée ne sera faite sans l'accord préalable de l'auteur. Aucune modification ne pourra être apportée aux photographies par les organisateurs, sans l'accord préalable de l'auteur.

La cession des droits par les participants se fait à titre gratuit.

Article 7 - Critères d'attribution des prix

Après la date limite de dépôt, les photographies feront l'objet d'une modération et sélection au préalable par l'organisateur afin de réduire le nombre de photographies à 10. Ces 10 clichés seront sélectionnés par un jury formé au sein des membres du Collectif Vivre Ensemble Durablement.

Les 10 photos choisies seront exposées à la Maison du Développement Durable et des Associations à partir du 4 juin 2021 et jusqu'au 26 juin 2021. Divers autres lieux d'expositions au sein de la commune d'Ayen seront proposés au cours du mois de juin 2021. Ces expositions permettront à quiconque de participer à un vote établissant un classement des clichés selon le nombre de voix. La photo gagnante étant celle qui aura obtenu le plus de voix.

Article 8 - présentation des résultats

Les lauréats seront notifiés par mail avant la publication des résultats. Les classements et les photos lauréates seront ensuite valorisées sur les pages et les réseaux sociaux du collectif vivre ensemble durablement.

Article 9 - Contenu et remise des lots

La photo gagnante sera agrandie et exposé durant toute la saison d'été 2021

Le premier lauréat recevra le livre « Orchidées de France, de Suisse et du Bénélux » de Pierre Delforge aux éditions **Delachaux & Niestlé**

Le second Lauréat recevra un livre du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine (CEN)

Les lots pourront être retirés directement à la Maison du Développement Durable et des Associations, 23 bis place Louis Mareuse, 19310 Ayen.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Article 11 - Protection des données personnelles

Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 12 - Protection de l'environnement

Le photographe s'engage à ne pas récolter de fleurs d'orchidée afin que celles-ci puissent aller au terme de leur cycle de reproduction. Merci de ne pas maltraiter la nature entourant l'orchidée pour la photographier.



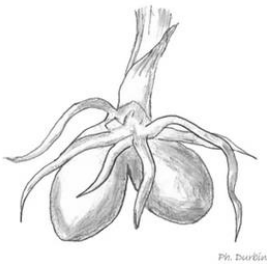
**COLLECTIF VIVRE ENSEMBLE
DURABLEMENT**



Qu'est-ce qu'une Orchidée ?

Les Orchidées qui se développent dans nos régions sont toutes des plantes terrestres contrairement à leurs cousines tropicales qui se développent dans la cime des arbres.

! Pour la petite histoire



Le nom des orchidées provient du genre *Orchis*, mot latin dérivé du grec ancien, « testicule », en référence à la forme des tubercules souterrains de certaines orchidées terrestres des régions tempérées.

Ses feuilles

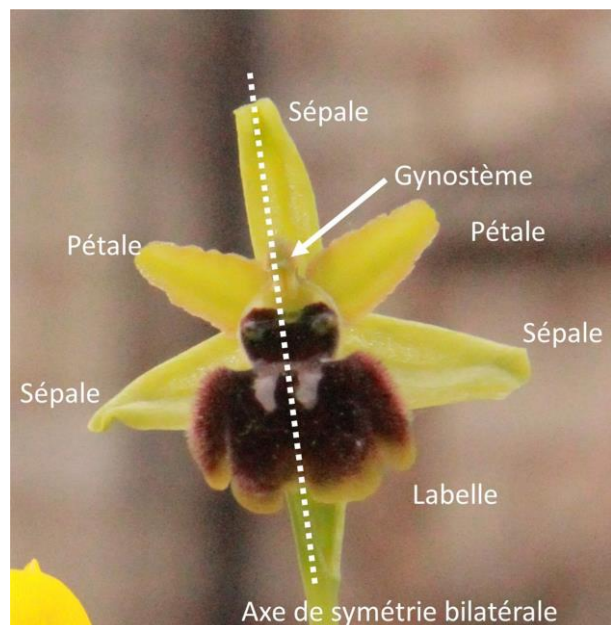
Les feuilles des Orchidées sont habituellement longues, entières, luisantes, dotées de nervures longitudinales parallèles et disposées en rosette.



Ses fleurs

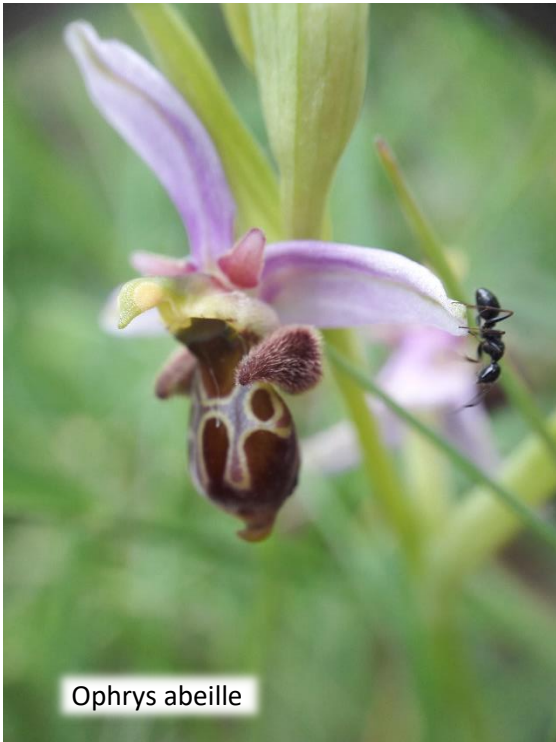
Les fleurs des orchidées sont à symétrie bilatérale, c'est-à-dire qu'on peut imaginer un axe depuis le haut vers le bas de la fleur. Elles sont toujours munies de 3 sépales (un sépale dorsal et deux latéraux parfois assemblés en casque), ainsi que de 3 pétales dont un pétale médian à la forme remarquable qui se distingue des autres et appelé « labelle ». Cette forme florale basée sur 3 sépales et 3 pétales est appelée « trimère ». On retrouve l'ensemble des organes sexuels (stigmates et pollinies) dans une colonne nommée « gynostème ».

Ce schéma floral se retrouve chez toutes les fleurs d'orchidées, avec de légères variations selon les familles et les genres.



Exemple d'orchidées en photo

Genre Ophrys



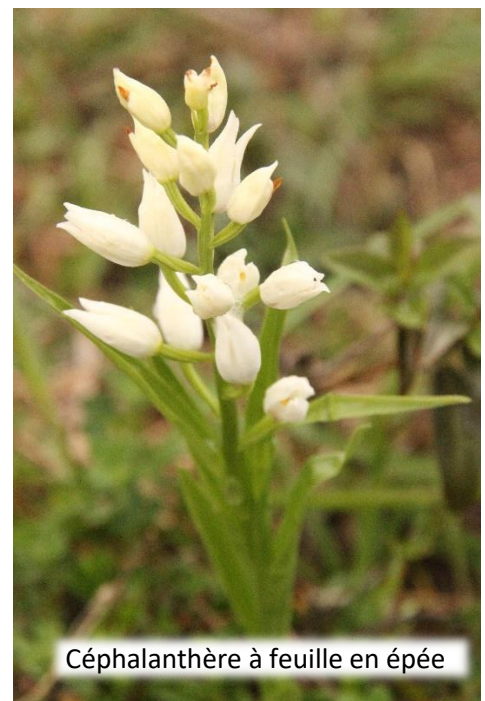
Genre Orchis



Genre Sérapias



Genre Céphalanthère



Genre Listère



Listère à feuilles ovales

Genre Spiranthe



Spiranthe d'automne

Maintenant,
à vos appareils photos !

Photos : Corentin Letendre

Dessin tubercule : jean-ingles.fr



COLLECTIF VIVRE ENSEMBLE
DURABLEMENT